



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON.
Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

A l'unanimité, le procès-verbal du 24 octobre 2016 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants locaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Garderie Le Chat Botté

Pour répondre à la demande d'une famille de la Commune, un point du règlement intérieur des enfants locaux du centre de loisirs est modifié dans les termes suivants :

« En période de vacances scolaires d'une des 3 zones, quel que soit le type d'accueil, seuls les enfants qui seront gardés le matin et/ou l'après-midi pourront bénéficier du service de garde entre 12h et 13h30. En dehors de ces périodes, des dérogations pourront être accordées le mercredi selon les places disponibles. Les enfants accueillis sur des demi-journées matin et/ou après-midi seront privilégiés par rapport à une demande de service de garde uniquement sur le temps du repas ».

Sur une demande de la PMI, Il convient de préciser que lors des absences de la Directrice de la Garderie au sein de la structure, la directrice adjointe est chargée d'assurer les fonctions de direction.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants locaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Garderie Le Chat Botté.

2. Approbation de l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants locaux pour la halte-garderie au sein de la Garderie Le Chat Botté

Sur une demande de la PMI, Il convient de préciser que lors des absences de la Directrice de la Garderie au sein de la structure, la directrice adjointe est chargée d'assurer les fonctions de direction.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants locaux pour la halte-garderie au sein de la Garderie Le Chat Botté.

3. *Approbation de l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants vacanciers au sein de la Garderie Le Chat Botté*

Sur une demande de la PMI, il convient de préciser que lors des absences de la Directrice de la Garderie au sein de la structure, la directrice adjointe est chargée d'assurer les fonctions de direction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant 1 au règlement intérieur des enfants vacanciers au sein de la Garderie Le Chat Botté

4. *Approbation de la convention avec les ambulances de secours*

Pour harmoniser les secours de transport de blessés par les ambulances, il est proposé un tarif unique de 280 € avec toutes les sociétés d'ambulances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions avec les sociétés d'ambulances pour un tarif de 280 € par secours.

5. *Validation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime*

Laurent TRESALLET explique que chaque commune adhérente à la COVA doit valider les modifications des statuts de la COVA intervenues avec la Loi Notre et le changement de Président.

A l'unanimité, le Conseil municipal entérine ces nouveaux statuts.

6. *Approbation du bail emphytéotique avec l'Ecole de Ski Français de Peisey Vallandry relatif au chalet de biathlon*

Laurent TRESALLET observe que l'Ecole de Ski a financé la construction d'un chalet pour stocker les armes et le matériel de biathlon.

Le chalet, construit sur une parcelle communale, fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans. A la suite de ces 20 années, le chalet deviendra propriété de la Commune et l'ESF paiera une redevance de 500 € H.T. annuel.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce bail emphytéotique dans ces termes.

7. *Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires*

Pour garantir les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation.

Suite à cette consultation, ce marché a été attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

La durée du contrat est de 4 ans (date d'effet 01/01/2017).

Laurent TRESALLET rappelle, qu'actuellement, seuls les agents titulaires sont assurés. Il propose ainsi de couvrir ces risques pour les agents contractuels.

Après réflexion, le Conseil Municipal propose une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire pour les agents titulaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal acte l'adhésion à ce contrat d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2017.

8. Validation de la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale

9. Approbation de la mise à disposition de l'agent de surveillance de la voirie de la commune de Peisey Nancroix

Laurent TRESALLET propose de différer les délibérations 8 et 9 car il reste à finaliser avec la Commune de Landry la convention de mise à disposition de l'agent de police municipale et de l'agent de surveillance de la voirie.

10. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Laurent TRESALLET relève que les tarifs du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ont été modifiés selon le temps d'instruction passé par le service de l'APTV.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

11. Approbation de la convention avec le Docteur Klein

Comme chaque année, une convention avec le Docteur KLEIN est proposée pour le suivi médical de la Garderie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Docteur Klein.

12. Approbation de la convention pour l'exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère avec SA Mont Blanc Hélicoptères

Dans le cadre des déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère, une convention avec SA Mont Blanc Hélicoptères est proposée pour préciser les consignes de sécurité propres à ces opérations.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention pour l'exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère avec SA Mont Blanc Hélicoptères.

II/ FINANCES

13. Validation des tarifs de frais de secours avec ADS – Saison 2016 2017

Laurent TRESALLET observe que, lors de la prochaine saison, ces tarifs seront travaillés dès janvier pour la saison suivante.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les montants de tarifs de secours avec ADS pour la saison 2016 2017.

14. Délibération modificative – Budget Garderie

Lors de la préparation budgétaire, il n'était pas prévu de mutualiser les dépenses et les recettes de la mutualisation estivale du service de Garderie. Pour trouver cet équilibre, il convient de réaliser une délibération modificative afin d'augmenter les recettes du chapitre 011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

15. Procédure de transfert d'office hameau du « Moulin » / Transfert dans le domaine public communal de voies privées

Suite au lancement de la procédure de transfert d'office des voies communales « Ruelle du Crêt » et « Ruelle de la Foyère », une enquête publique pendant 4 semaines consécutives du 04/07/2016 au 29/07/2016 inclus a été organisée.

Dans cette perspective, il convient de procéder au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique et au transfert dans le domaine public communal des voies « Ruelle du Crêt » et « Ruelle de la Foyère ».

Le Conseil municipal doit valider cette procédure pour la rendre exécutoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la procédure de transfert d'office hameau du « Moulin » et le transfert dans le domaine public communal de voies privées.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 13 décembre 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.